



958, rue Main
Ayer's Cliff, QC, J0B 1C0

Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

AVIS PUBLIC À TOUS LES INTÉRESSÉS

PRENEZ AVIS que lundi le **7 juillet 2025**, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en présentiel au **sous-sol de l'église Saint-Barthélemy située au 911, rue Clough**, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure afin de permettre que, dans une résidence où est exploitée une entreprise en usage secondaire, plus qu'une seule personne habitant ailleurs que dans cette résidence puisse d'y travailler.

Demande de dérogation mineure afin que de permettre plus d'un employé non-résident (pour un total de 7 employés non-résidents) dans une résidence où est exercé un usage secondaire professionnel, tel que prévu à l'article 113 «Généralités» de la section II: du chapitre V «Constructions et usages secondaires» du règlement de zonage #2009-04:

Article 113 : (...) *Il est permis pour un établissement faisant partie d'un usage secondaire à une seule personne habitant ailleurs que dans la résidence dont dépend cet usage secondaire d'y travailler en raison de l'exploitation de cette entreprise.*

.....

PUBLIC NOTICE TO ALL INTERESTED PARTIES

TAKE NOTICE that on **Monday, July 7th, 2025**, at the regular meeting held in person in the basement of Saint-Barthélemy Church located at 911 Clough Street, interested parties may be heard by the Municipal Council concerning the following request for minor variance:

Request for minor variance so as to allow, in a residence where a business is operated as a secondary use, more than one person living elsewhere than in this residence to work there.

Request for minor variance to allow more than one non-resident employee (for a total of 7 non-resident employees) in a residence where a secondary business use is carried on, as provided for in Article 113 "General" of Section II: of Chapter V "Secondary Uses and Buildings" of Zoning By-law #2009-04:

Article 113: (...) *For an establishment forming part of a secondary use, it is permitted for only one person living elsewhere than in the residence on which this secondary use depends to work there by reason of the operation of this business.*

Donné à Ayer's Cliff, le 11 juin 2025 / Given in Ayer's Cliff, June 11th 2025.

Abelle L'écuyer-Legault,
Directrice Générale
General Director

Certificat de publication

Je, soussignée, Abelle L'Écuyer-Legault, Directrice générale de la Municipalité d'Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, le 11 juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 juin 2025.

Abelle L'Écuyer-Legault,
Directrice générale